Charte du pratiquant VTT

• Je reste courtois(e) avec les autres usagers et je reste discret(ète),

• Je maîtrise ma vitesse en toutes circonstances,

• Je dépasse avec précaution les randonneurs pédestres et équestres qui restent toujours prioritaires,

•Je roule avec un VTT un bon état et adapté à ma pratique,

• Je porte toujours un casque et des gants,

•J'emporte toujours avec moi un téléphone portable, une radio surtout si je roule seul dans des endroits isolés.

• Je respecte la nature et les propriétés privées,

• Je roule impérativement sur les sentiers balisés et ouverts au public,

• Je m'interdis de pénétrer en sous-bois et dans les parcelles de régénération,

• J'informe d'autres personnes de mon itinéraire et je ne pars jamais seul(e),

• J'emporte avec moi un nécessaire de réparation, une trousse de première urgence et une carte détaillée du parcours,

• Je prends connaissance à l'avance des difficultés, de la distance du trajet choisi et je ne prends pas de risques inutiles,

• Je m'informe des conditions météorologiques avant de partir en montagne,

• J'observe le Code de la route en tous lieux et toutes circonstances,

• Je veille à toujours refermer les enclos,